Brocante - Vide Grenier à Cattenom
Le dimanche 6 juin 2021

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne morale (Exposants particuliers)

Je soussigné(e),

Nom : …… Prénom ……

Né(e) le ……à Département : ……. Ville : ……

Adresse : ……CP……..Ville……..

Tél. …… Email : ……N° immatriculation de mon véhicule : ……

Titulaire de la pièce d'identité N° ……Délivrée le …… par ……

Déclare sur l'honneur :

- ***ne pas être commerçant(e).***
- ***ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L.310-2 du code de commerce)***
- ***ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R.321-9 du code pénal).***
- ***Avoir lu et approuvé sans réserve le règlement de la brocante. Reconnais que la brocante pourra être annulée du fait de mesures sanitaires pouvant s'appliquer à cette période.***

J'autorise l'Aïkido Club de Cattenom à recueillir les informations indiquées dans ce formulaire à des fins de gestion d'un fichier des inscriptions.

Fait à …… le ……

Signature

Sans véhicule, nombre de mètres _____ x 2 € = Total _____ € **rues étroites, véhicules mis au parking après déchargement** (profondeur maxi emplacement 2,50 m)
Avec véhicule, nombre de mètres* _____x 3 € = Total _____ €
longueur minimum 5 m (profondeur maxi emplacement 3,5 m)**,**
***Dans la limite des places disponibles**

Liste des pièces pour que votre réservation soit prise en compte :

1. **La présente attestation renseignée et signée, avec le règlement de la brocante (présent au verso) également signé et avec la mention lu et approuvé.**
2. Le paiement par chèque à l'ordre de l'Association « Aïkido Club de Cattenom », par virement bancaire ou en espèces.
3. Copie de votre carte d'identité (recto/verso) ou copie du permis de conduire ou du Passeport

Le dossier est à retourner avant le 26 mai 2021 à :

Aïkido Club de Cattenom -3 rue Saint-Exupéry -57570 Cattenom

Règlement de la brocante de Cattenom du 6 juin 2021

Article 1 : La brocante est ouverte aux professionnels et aux particuliers le dimanche 6 juin 2021 de 6H00 à 18H00. Les participants particuliers attestent sur l'honneur la non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Article 2 : Tout exposant devra se conformer à la législation en vigueur et notamment sur les armes et munitions.

Article 3 : Les symboles, marques et insignes relatifs à des organisations reconnues pour crime contre l'humanité sont interdits à la vente.

Article 4 : Chaque participant doit être en possession d'une assurance personnelle, aux fins de couverture de sa Responsabilité Civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, casse, ou dégradations.

Article 5 : Est réputé exposant, toute personne s'étant inscrite préalablement auprès des organisateurs et ayant acquitté son droit de place.

Article 6 : Le prix du mètre linéaire est fixé à 2€ pour les emplacements sans véhicules (rues plus étroites) et 3 € pour les emplacements avec véhicules (**5 m minimum)** dans la limite des places disponibles.

Article 7 : Les réservations seront traitées et satisfaites dans l'ordre d'arrivée et dans la mesure des places disponibles. Pour qu'elles soient prises en compte, elles doivent être complètes (bordereau de réservation, copie de la pièce d'identité, règlement signé avec la mention « lu et approuvé » et le paiement par chèque, virement bancaire ou espèces. Les chèques sont encaissés à réception.

Les emplacements non occupés à 8H00 seront considérés comme étant disponibles et seront alors mis à la disposition d'autres exposants. Ceci quand bien même ils auraient fait l'objet d'une réservation acquittée.

Article 8 : Toute réservation est réputée définitive et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Article 9 : Les emplacements sont à la disposition des exposants à partir de 6H00. Pour des raisons de sécurité (passages des véhicules de secours, petit train et visiteurs), **un certain nombre de véhicules ne pourront rester sur l'emplacement et de ce fait devront être dirigés vers les aires de stationnement avant 8h, heure d'ouverture au public. Les véhicules, tonnelles et étalages ne doivent pas dépasser de l'emplacement.**

Article 10 : Le commerce d'alimentation et de boissons est exclusivement réservé aux organisateurs.

Article 11 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui pourrait troubler, ou troublerait l'ordre ou la moralité de la brocante.

Article 12 : Conformément à la réglementation, les exposants devront afficher visiblement les prix et étiqueter ceux-ci sur les objets mis en vente.

Article 13 : La publicité de la manifestation sera organisée par l'organisation, avec tracts, affiches, banderoles et annonces dans les quotidiens régionaux, journaux d'annonces, radios, et divers organismes spécialisés.

Article 14 :L'ensemble du matériel exposé devra être remballé le jour même et l'emplacement laissé propre.

Article 15 :Seuls les véhicules sur les emplacements autorisés seront tolérés à l'intérieur de la brocante pendant la journée et avant la clôture, tous les autres seront interdits.

Article 16 : L'usage de micros, mégaphones et autres amplificateurs de voix ou de musique sont interdits, en raison de l'animation sonore de la manifestation.

Article 17 : Les exposants s'engagent à garder leurs tables achalandées jusqu'à la fin de la manifestation

Article 18 :L'accès à la manifestation est totalement gratuit pour les visiteurs. Un petit train touristique gratuit desservira en permanence les parkings, la brocante et les expositions.

Article 19 : Le présent règlement pourra être modifié à la demande des autorités ou en fonction de la législation.

Article 20 : Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement. Toute infraction à l'une des clauses ci-dessus pourra entraîner l'exclusion immédiate, sans remboursement ou compensation.

Article 21 : Protection des données personnelles :
Les informations indiquées sur ce formulaire seront conservées pour une durée de 3 ans à l'expiration de la dernière inscription et sont destinées à l'usage exclusif de l'Aïkido Club de Cattenom. Conformément au règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en nous écrivant à aikido-cattenom@orange.fr ou à Aïkido Club de Cattenom, 3 rue Saint Exupéry, 57570 Cattenom.

Article 22 : Annulation de la manifestation
Si la manifestation est amenée à être annulée, notamment du fait de mesures de sécurité sanitaire, les exposants en seront informés et seront remboursés intégralement dans les meilleurs délais.

Date complète et Signature, précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :